



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD
MISE A JOUR N°8

6.1.2
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE - SUP
PLANS
CAHIER COMMUNAL LONGVIC

vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du - 5 DEC. 2025


Le Président,
François REBSAMEN

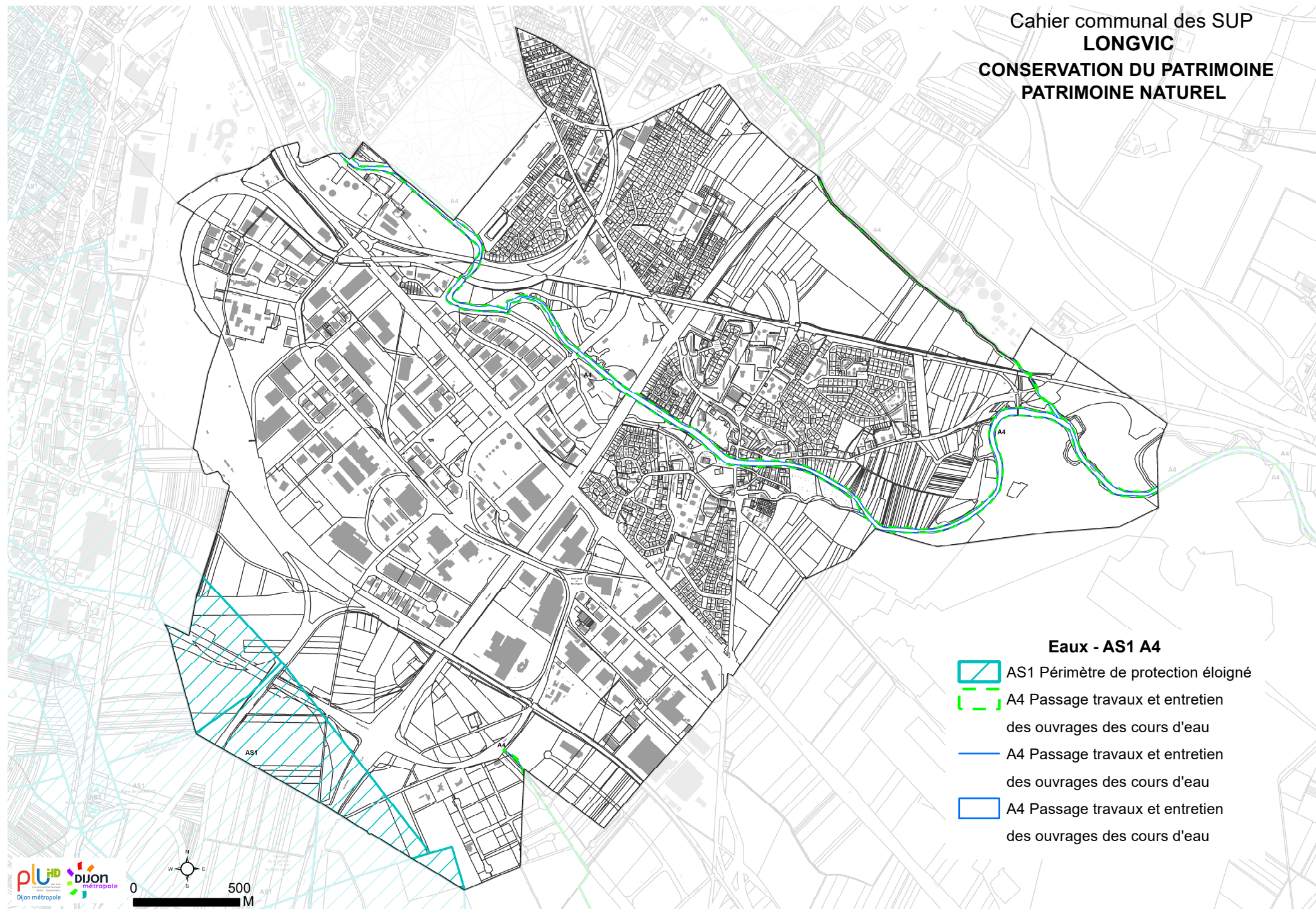


PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 11 DEC. 2025



Cahier communal des SUP
LONGVIC
CONSERVATION DU PATRIMOINE
PATRIMOINE NATUREL

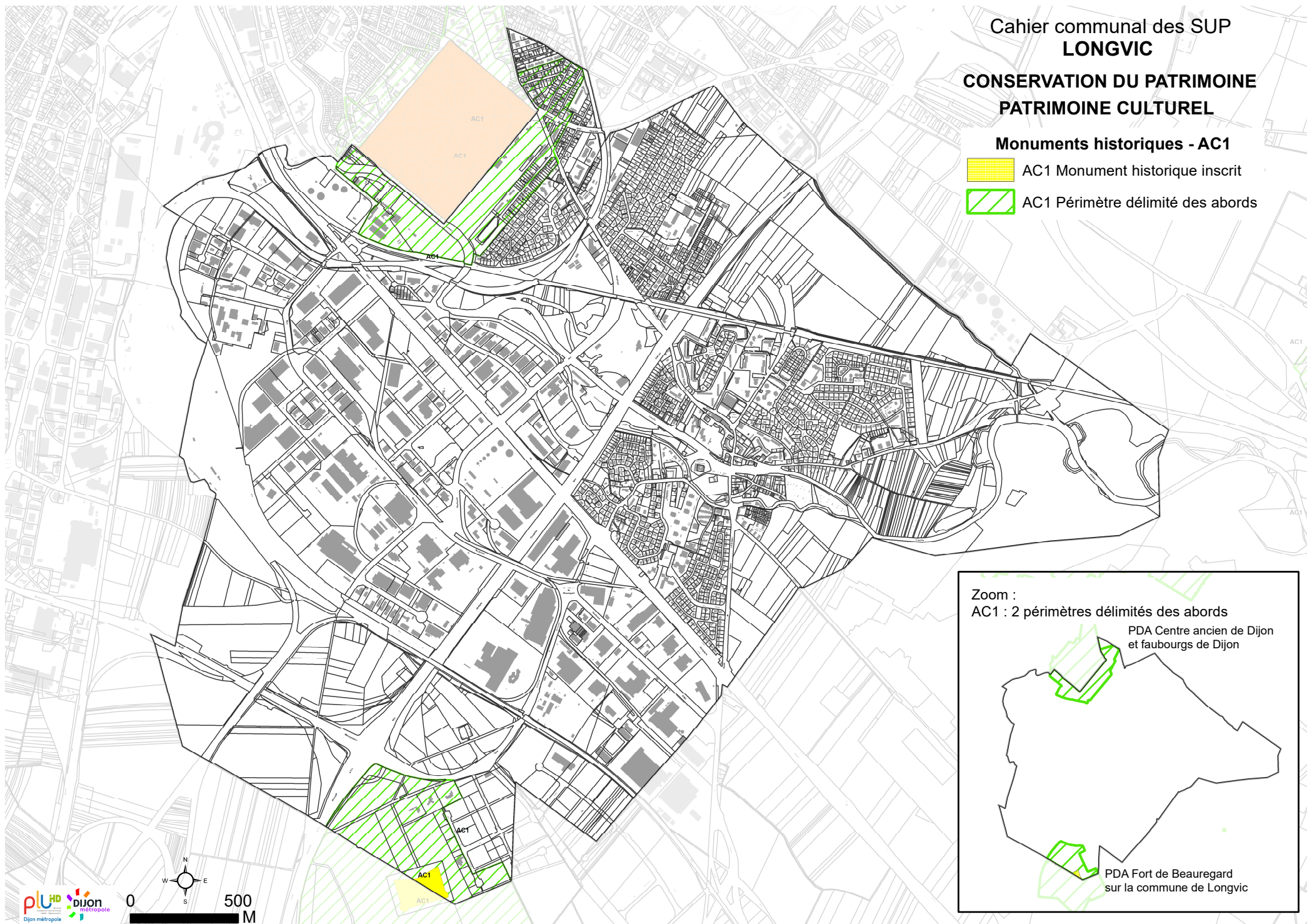


Cahier communal des SUP
LONGVIC

CONSERVATION DU PATRIMOINE
PATRIMOINE CULTUREL

Monuments historiques - AC1

-  AC1 Monument historique inscrit
-  AC1 Périètre délimité des abords



Zoom :
AC1 : 2 périmètres délimités des abords

PDA Centre ancien de Dijon
et faubourgs de Dijon

PDA Fort de Beauregard
sur la commune de Longvic

Cahier communal des SUP LONGVIC RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

ÉNERGIE Électricité - I4 Gaz - I3

- I4 Ligne électrique aérienne
- I3 Canalisation de transport de gaz et d'hydrocarbures

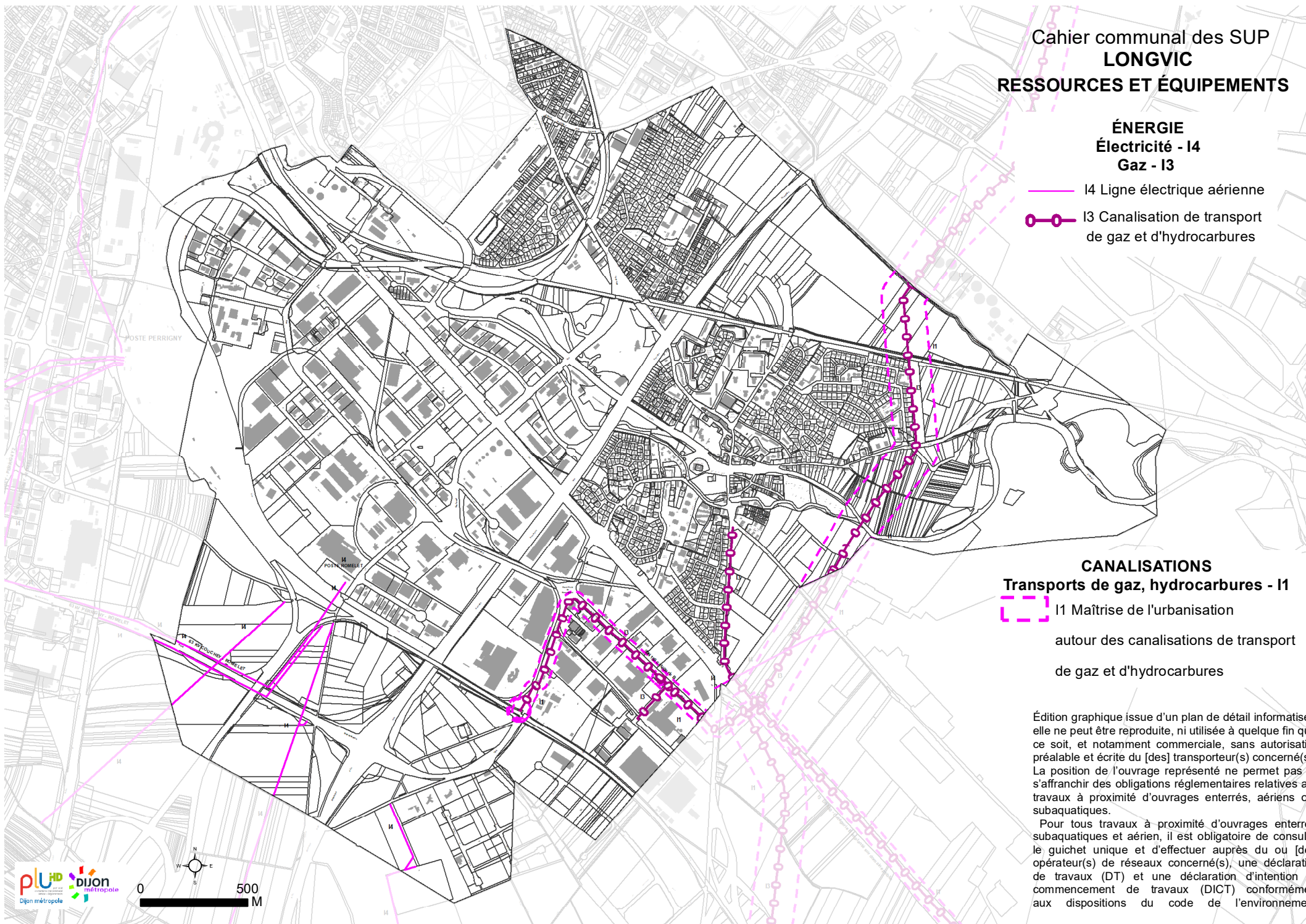
CANALISATIONS

Transports de gaz, hydrocarbures - I1

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.



Cahier communal des SUP
LONGVIC
**RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION**

Cours d'eau - EL3

- EL3 Servitudes de halage
- EL3 Servitudes de marchepied

Transports ferroviaires - T1

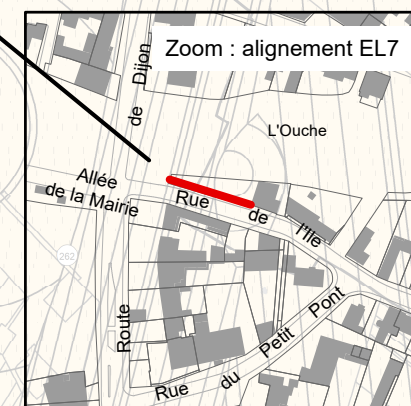
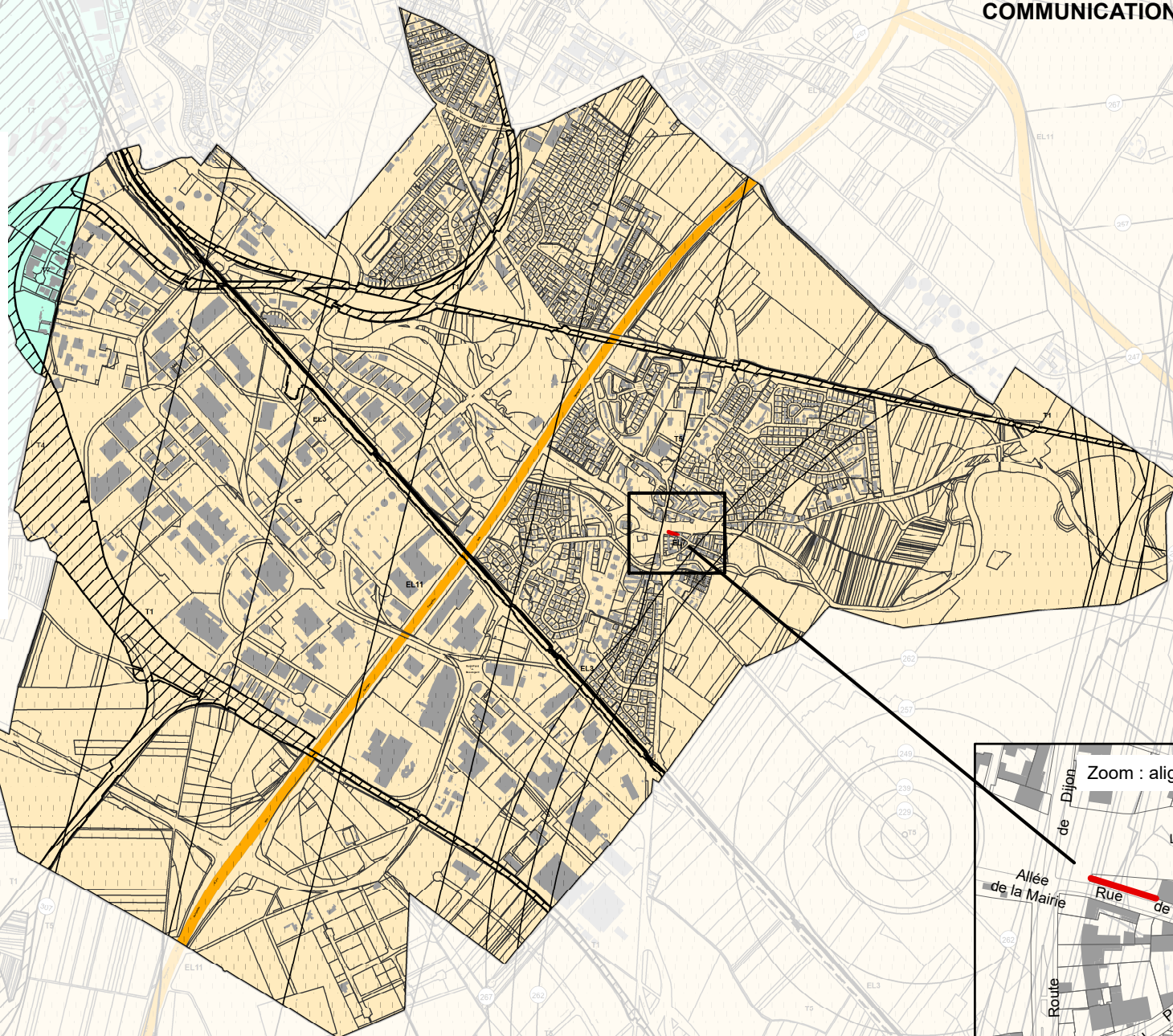
- T1 Voies ferrées

Réseaux routiers - EL7 EL11

- EL7 Alignement des voies publiques
- EL11 Interdiction d'accès aux routes

Circulation aérienne - T4 T5 T7

- T4 Balisage aéronautique
- T5 Dégagement aéronautique
- T4 -T5
- T7 Extérieur des zones de dégagement



*ATTENTION, pour des impératifs de défense nationale, les représentations des servitudes PT1 et PT2 qui émanent de l'Aérodrome de Dijon-Longvic sont seulement à titre indicatif, ces tracés n'ont aucune valeur juridique. Pour plus de renseignements, il est conseillé de contacter le service de l'Etat responsable de cette servitude.

Cahier communal des SUP
LONGVIC
RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE
Télécommunication - T8 PT1 PT2 PT3

T8 Protection des installations de navigation et d'atterrissage

-  T8 Zone de garde et de protection
-  T8 Zone primaire
-  T8 Zone secondaire

T8	253	cote maximale obstacles métalliques
	288	cote maximale autres obstacles

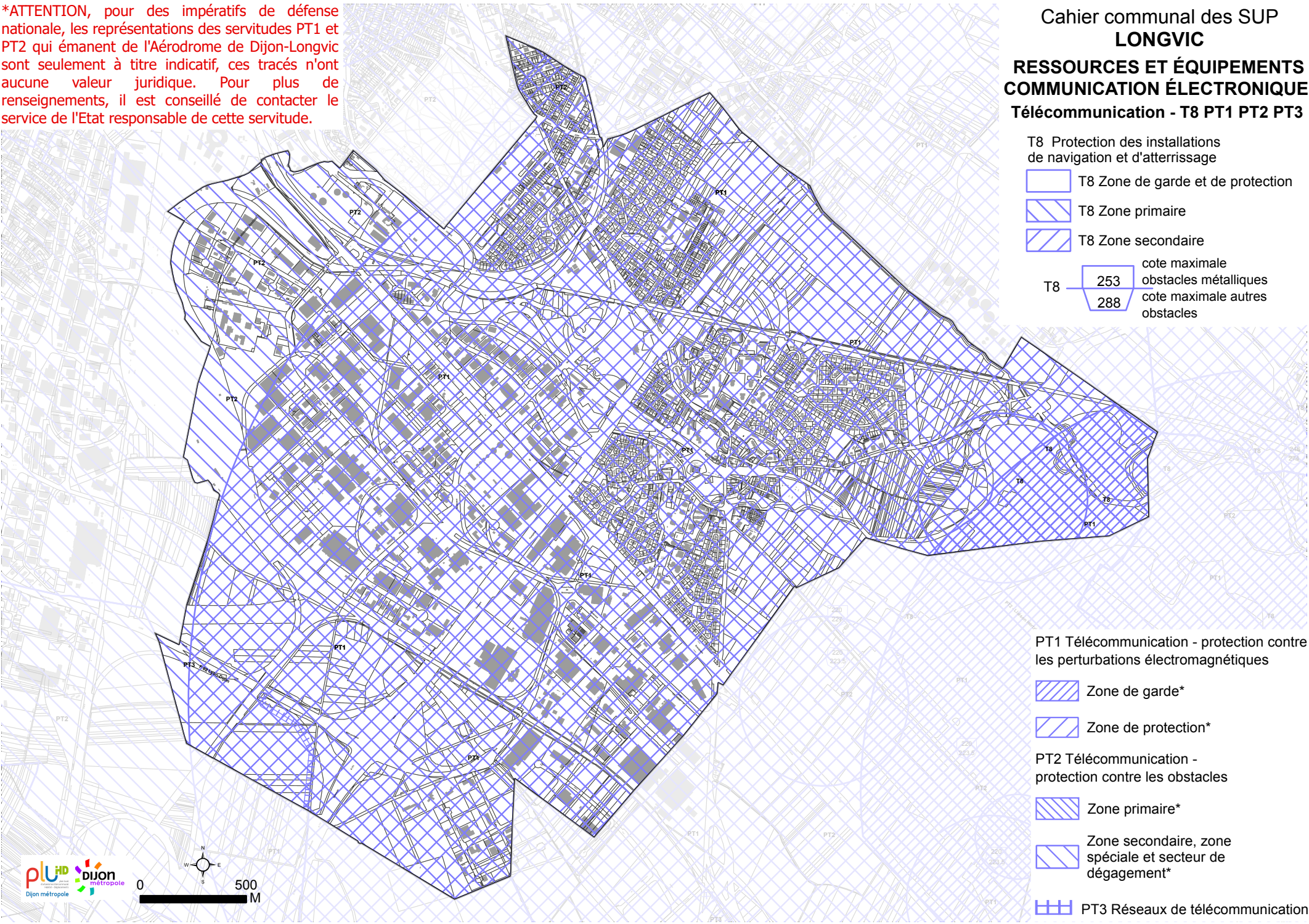
PT1 Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques

-  Zone de garde*
-  Zone de protection*

PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles

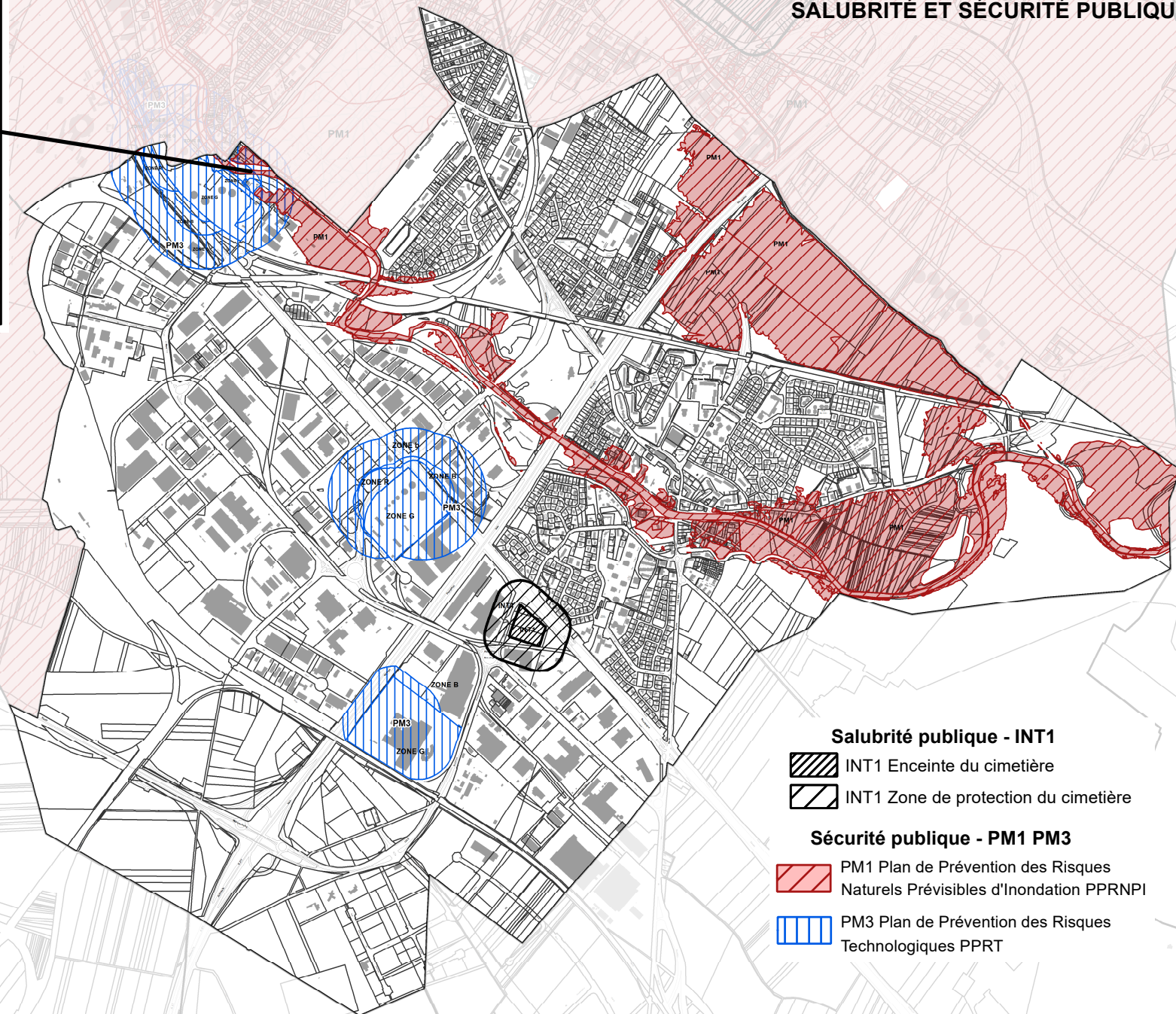
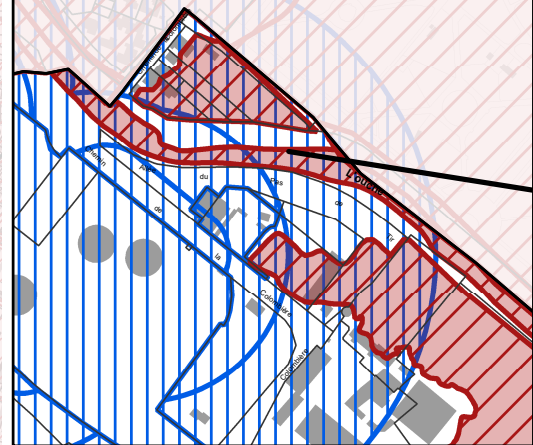
-  Zone primaire*
-  Zone secondaire, zone spéciale et secteur de dégagement*

 PT3 Réseaux de télécommunication



Zoom : DIJON LONGVIC PM1 et PM3

Cahier communal des SUP
LONGVIC
SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



Salubrité publique - INT1

-  INT1 Enceinte du cimetière
-  INT1 Zone de protection du cimetière

Sécurité publique - PM1 PM3

-  PM1 Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles d'Inondation PPRNPI
-  PM3 Plan de Prévention des Risques
Technologiques PPRT

Cahier communal des SUP
LONGVIC
Zoom

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Salubrité publique - INT1

-  INT1 Enceinte du cimetière
-  INT1 Zone de protection du cimetière

Sécurité publique - PM1 PM3

-  PM1 Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles d'Inondation PPRNPI
-  PM3 Plan de Prévention des Risques
Technologiques PPRT

